

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 13 Décembre 2023** à 18h00 Salle polyvalente de la maison des Associations de la Clochette, Avenue Gounod à Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 44

Présents : (titulaires et suppléants) 33

Absents : 4

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 31

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Rudy DILLIES - Muriel DOUDOK - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Florence GEORGES - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Eric CHASSAGNE suppléant de Delphine GUINEZ.

Etaient présents par procuration : 7

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Jessica TANCA - Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Maryline LUCAS - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à François CRESTA - Julien QUENNESSON donne pouvoir à Claude HEGO.

Pour DOUAISIS AGGLO : Arnaud GLABIEN donne pouvoir à Robert STRZELECKI.

Etaient absents et excusés : 4

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Lisiane DUBUS - Franck VALEMBOIS.

OBJET : RENOUELEMENT DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN EVEOLE ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Monsieur HALLE précise que :

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2511-1 et suivants

Vu la délibération n°2019-12-5-2 du Comité syndical en date du 11 décembre 2019 autorisant la signature du contrat d'exploitation du réseau de transport en commun « EVEOLE » et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructures,

Vu le marché n°2019-35 signé avec la STAD pour l'exploitation du réseau de transport en commun « EVEOLE » et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructures et ses avenants 1,2 et 3,

La S.P.L. « Société de Transports de l'Arrondissement de Douai » (STAD) est titulaire du marché public n° 2019-35 relatif l'exploitation du réseau de transport « EVEOLE » et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructure.

Ce marché a été conclu à compter du 1er janvier 2020 pour une durée d'un an reconductible 3 fois. Il arrive donc à échéance le 31/12/2023.

Il est ainsi proposé de renouveler ce marché à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour rappel, le SMTD est actionnaire de la STAD à hauteur de 82% du capital social et ses représentants siègent au conseil d'administration de cette dernière. Le SMTD exerce ainsi sur la STAD un contrôle analogue. Conformément à l'article L.2511-1 du Code de la commande publique, le SMTD et la STAD sont dans une situation de quasi-régie. Ainsi, le marché peut être renouvelé sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Ce nouveau marché confiera à la STAD les mêmes missions que celles prévues dans le marché précédent :

- L'exploitation technique et commerciale du service y compris les lignes de THNS/BHNS
- L'entretien et la maintenance des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à cette exploitation,
- l'AMO pour les projets d'infrastructures,
- la préparation de l'exploitation de toute nouvelle ligne créée ou transformée, la formation des futurs conducteurs et responsables d'exploitation, l'assistance à la réception de tout bâtiment, équipements, infrastructures, nécessaire à l'exploitation du réseau (centre technique, installations de maintenance...), l'information du public, la gestion de la phase travaux.
- La mise à disposition (en moyens propres ou sous-traitance) des moyens nécessaires au service qui ne sont pas fournis par le SMTD,
- La gestion des relations avec les usagers et l'information des usagers par l'édition de guides et fiches horaires, la mise à jour des panneaux d'information du public (abris-bus et poteaux d'arrêt),

Envoyé et reçu en préfecture le 21.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_4_2-DE

l'accueil et l'orientation de la clientèle par tous moyens de communication, le traitement des réclamations...

- La promotion commerciale du réseau,
- L'information et le conseil au SMTD, particulièrement en matière de comptes rendus et d'analyse du service rendu, d'études d'évolution et d'amélioration de l'offre de transport (y compris dans la perspective de la mise en service de l'extension de la ligne B), d'évolution juridique et technique de la profession...

Comme pour le précédent marché, le taux de sous-traitance ne pourra excéder 50% de l'offre totale hors transport à la demande, lignes de transport à haut niveau de service incluses (sachant que la sous-traitance des lignes THNS n'est pas permise).

Pour l'année 2024, le montant du marché s'élève à 29 242 000€ HT et il se décompose de la façon suivante :

- Exploitation du réseau de transport en commun : 29 112 000 € HT
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructure : 130 000€ HT.

Le marché entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 6 ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

Chaque année, les prestations prévues au marché et le montant de celui-ci pourront être ajustés par avenant notamment en fonction de l'évolution du réseau.

Il est ainsi proposé au comité syndical,

- **D'approuver le renouvellement du marché public relatif à l'exploitation du réseau de transport en commun et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructures.**
- **D'autoriser la signature du marché.**

Ne prennent pas part ni aux débats ni au vote les élus membres du conseil d'administration de la STAD : François CRESTA, Christophe DUMONT, Damien FRENOY, Claude HEGO, Alain PAKOSZ, Claudine PARNETZKI, Robert STRZELECKI, Jessica TANCA.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de votants : 28

Suffrage exprimé : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé et reçu en préfecture le 21.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_4_2-DE

APPROUVE le renouvellement du marché public relatif à l'exploitation du réseau de transport en commun et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'infrastructures et **AUTORISE** la signature du marché.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Rudy DILLIES

Envoyé et reçu en préfecture le 21.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_4_2-DE